Marché d'achat de prestations d'exploitation forestière n° 2024-9285-003

Marché spécifique n°93

Exploitation par câble aérien

FICHE TECHNIQUE

> *LOCALISATION - PRESENTATION DES TRAVAUX*

Les travaux à réaliser sont localisés dans le département du Haut Rhin (68) en forêt communale de Rodern, parcelle 33. DT Grand Est.
Le chantier correspond à l'exploitation d'une coupe d'amélioration résineuse sur 12 ha pour un volume inventorié estimé de 940 m3 sous écorce (hors houppier) et 1300 pieds.
Six lignes de câble seront nécessaires. Le plan joint en précise l'implantation.

> *PERIODE DE REALISATION DES TRAVAUX*

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
MOIS	J					F					M				A				M				J				J				A				S				O				N				D					

Abattage-façonnage

Les travaux d'abattage devront être effectués dans la période allant de la semaine n° 36 à 13

Débardage

Les travaux de débardage devront être effectués dans la période allant de la semaine n° 36 à 13

Délai d'exécution de chantier

31/12/2027

> *DONNEES RELATIVES A LA CONFORMATION DU CHANTIER*

Les informations ci-après détaillées reposent sur des lignes dont l'implantation est proposée par l'ONF. L'entreprise pourra proposer des modifications au tracé des lignes dans son offre.

Données par ligne de câble

Le tableau ci-dessous fournit les indications relatives à chaque ligne de câble :

Parcelle	N°Ligne	Azimut Géographique (grades)	Longueur utile	Sens débardage	Nombre de supports/Terminal potentiels	Problème ancrage identifié	Pente moyenne (%)	Volume (m3 sur ecorce.)	Vol Unitaire Moyen et maxi Débardé	IPC	Accès véhicule
33	1	15	250	Machine en haut	1S1T	Non	45-50%	120	0,75/3	0,480	Côté mât et terminal
	2	397	150	Machine en haut	0S1T	Non	45-50%	60		0,400	Côté mât et terminal
	3	382	390	Machine en haut	1S1T	Non	45-50%	180		0,462	Côté mât et terminal
	4	381	370	Machine en haut	1S1T	Non	45-50%	210		0,568	Côté mât et terminal
	5	380	360	Machine en haut	1S1T	Non	45-50%	190		0,528	Côté mât et terminal
	6	379	350	Machine en haut	1S1T	Non	45-50%	180		0,514	Côté mât et terminal
TOTAL	**6**		**1870**					**940**			

Reprise(s) éventuelles des bois entre le mât et le grumier

Prévoir un flux de reprise des bois sur environ 50% du volume entre les places de travail et la place de dépôt

Aire(s) d'arrivée des bois

La place de travail servira à l'utilisation d'une ligne
La place de travail est insuffisante pour acceuillir le volume à traiter. Une gestion du flux de bois (reprise porteur) devra être gérée par l'ETF sur L1 à L3. Un flux via grumier sera également géré par l'ONF pendant le chantier.
La route forestière où sera placé le mât sera barée à la circulation.

> *DESCRIPTIF DES TRAVAUX - DETAIL DE LA PRESTATION ATTENDUE*

Les travaux à réaliser comprennent:

1- L'abattage des arbres désignés selon une modalité "pied à pied" (L1 à L3), une modalité "layon" (L4 à L6) via placeau témoin, et une modalité "coupe d'emprise" le long de la route forestière
2- Le tracé et l'abattage des emprises de ligne
3 - Le débardage par câble aérien
4 - Le façonnage sur place de travail selon un cahier des charges produits
5 - La reprise d'une partie des bois vers les places de dépôt, ainsi que le volume issu de la coupe d'emprise
6 - Le tri et l'empilement/présentation des produits sur dépôt.

Obligation matériel

Le câble mât devra être équipé d'un câble porteur d'une longueur minimale de 400m et d'une capacité de charge minimale de 2,5T
L'engin de reprise, à roue ou chenille , devra avoir une tête de façonnage adaptée et être en capacité d'empiler les produits dans les règles de l'art.

La largeur d'emprise des lignes ne devra pas exéder: 3m
Avant débardage, les grumes ne devront pas dépasser la longueur de: Non concerné
Le nombre de produit sera de 4 maximum par ligne détaillé en début de chantier, ainsi que la disposition de ces produits sur le dépôt.
Des découpes, selon les capacités du matériel de l'ETF, sont acceptées et devront être vues avec le commercial bois ONF.

> MODALITES DE CUBAGE ET DE FACTURATION - BPU

Les modalités de cubage sont définies par la norme AFNOR NF B53-020

La facturation des bois longs le sera sur la base: Non concerné - Cubage bucheron contrôlé par TCB ONF - Cubage scierie (*)

La facturation des bois courts le sera sur la base : Non concerné - Dénombrement contradictoire BDR - Cubage scierie (*)

Coefficient de conversion: mètre cube apparent (m3a) en mètre cube (m3)	
Billons Résineux	0,72
Billons feuillus	0,63

Coefficient de conversion bois d'industrie : Tonne (T) en mètre cube (m3)	
RXB/RXR Tonne sèche TAT	2,25 / 2
RXB/RXR Tonne fraiche TLU	1,14 / 1,05
CHX/HET/XFU Tonne sèche TAT	1,85/1,73/1,96
CHX/HET/XFU Tonne fraiche TLU	1,11/1,05/1,18

Coefficient de conversion m3 sur écorce vs m3 sous écorce	
SP	0,88
EPC	0,91
PS/DOU	0,86

Coefficient de conversion m3 vrac BIBE en m3 sur écorce	
XFU	0,32

(*) Les données, issues des bons de pesé pour les bois réceptionnés à la tonne ou issues d'un cubeur en scierie pour les bois réceptionnés sur cette base, seront transmises dans un délai maximum de 30j après la réception contradictoire (ONF/ETF) du chantier. A défaut, le volume facturé sera celui réceptionné en BDR (m3a et/ou m3). Des acomptes en cours de chantier sont possibles dans la limite de 80% du volume total exploité.

Le bordereau des prix unitaires (BPU) indique une valeur forfaitaire pour les installations de ligne. Il est demandé à l'entrepreneur d'indiquer en case jaune son offre de prix unitaire pour les autres prestations.

> AUTORISATIONS / ASPECTS REGLEMENTAIRES / CONTRAINTES EVENTUELLES

Présence de captage en forêt à préserver.

Présence de sentier en forêt à préserver.

> LOCALISATION GPS - VISITE OBLIGATOIRE

Une visite du chantier, contradictoire contre récépissé, en vue d'une réponse au marché, est facultative.

La personne à contacter pour une visite: TIBILETTI Patrick

P33

https://maps.app.goo.gl/vDRN1pjnqoYdqd8NA?g_st=am